

**ACCUEIL ET
ACCOMPAGNEMENT
DU PARENT (AAP)**

**ASSISES D'UN
CADRE RÉFÉRENTIEL**

Fondements

Objectifs

Principe directeur

Axes d'intervention

CNPF
La Commission nationale
des parents francophones

REMERCIEMENTS

La **Commission nationale des parents francophones (CNPF)** tient à remercier les personnes suivantes pour leur collaboration dans la réalisation de ce document portant sur l'accueil et l'accompagnement du parent (AAP) :

- La chercheuse dans ce projet : Dr Rose-Marie Duguay
- Les membres du comité consultatif : Louise Reidy, Glen Taylor, Claire Thibideau, Réjane Vaillancourt, Kabulé Wetu-Weva.

Ce projet a reçu un appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère Patrimoine canadien.

PRÉFACE

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) regroupe, représente et appuie ses organismes membres, provinciaux et territoriaux, tout en renforçant leur capacité d'accompagner le parent dans son milieu familial et communautaire¹.

Conformément à sa mission, la CNPF :

- offre des services d'appui à ses organismes membres dans le respect des diversités provinciales et territoriales ;
- exerce un leadership national dans les dossiers pertinents à sa mission ;
- est le porte-parole national du parent francophone qui participe au plein épanouissement de son enfant et de sa famille dans sa langue, sa culture et sa communauté.

Cette mission reconnaît que :

- le parent est le premier responsable du développement global ou holistique¹ de son enfant;
- les choix que fait le parent sont déterminants pour le plein épanouissement linguistique, culturel et identitaire de son enfant, de sa famille et, finalement, de sa communauté;
- le rôle parental s'exerce à plusieurs niveaux : à l'intérieur de la famille, auprès de la famille étendue et au sein de la communauté et de ses institutions. La CNPF et ses organismes-membres accueillent et accompagnent le parent à tous ces niveaux.

De cette mission découle les deux orientations stratégiques complémentaires de la CNPF : **le développement de la petite enfance (DPE)** et **l'accueil et l'accompagnement du parent (AAP)** dans les communautés francophones en contexte minoritaire au Canada.

¹ Extrait du site Internet de la CNPF, consulté le 3 avril 2013.

INTRODUCTION

Le présent document rappelle d'abord les principales étapes historiques du dossier de l'accueil et accompagnement du parent (AAP) au sein de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Ensuite, il présente les éléments fondamentaux qui constituent les assises d'un cadre référentiel en accueil et en accompagnement du parent.

HISTORIQUE DE L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DU PARENT FRANCOPHONE EN CONTEXTE MINORITAIRE

L'accueil et l'accompagnement du parent francophone en contexte minoritaire est un dossier prioritaire de la CNPF depuis ses tout débuts. Jusqu'à maintenant, le dossier a franchi plusieurs étapes.

En **2005**, une analyse est effectuée suite à une consultation auprès des parents. Cette analyse indique que l'AAP est perçu comme la pierre angulaire du développement de la petite enfance (DPE)². Elle conclut que c'est pendant la petite enfance que les parents ressentent le plus grand besoin d'accompagnement dans leur rôle parental, de même que dans les responsabilités qui en découlent.

En **2008**, la CNPF priorise l'AAP comme volet stratégique de son plan de travail. Ses recherches démontrent que les responsabilités qui accompagnent le rôle parental doivent être partagées entre le parent et la communauté. Ceci nécessite un changement de culture en matière d'AAP à tous les niveaux sociaux. Il s'ensuit le besoin pressant d'élaborer une stratégie nationale pour arriver au changement de culture souhaité.

La CNPF commande alors une recherche documentaire en **2009**³. Entre autres choses, cette recherche énumère les principales composantes de l'AAP. Pour être plus précis, elle énonce les objectifs, les principes directeurs, les actions stratégiques et les rôles ou responsabilités des différents partenaires en AAP.

² Commission nationale des parents francophones. (2005). *Le meilleur est ... avenir! La petite enfance dans les communautés francophones en milieu minoritaire au Canada : Une analyse transformative de la situation*. Ottawa : CNPF.

³ Pineault, I. et Duguay, R.-M. (2009). *Accueil et accompagnement des parents*. Recherche documentaire réalisée pour la Commission nationale des parents francophones. Université de Moncton : Faculté des sciences de l'éducation.

À l'étape suivante, en **2010**, une consultation nationale est organisée auprès d'une grande diversité de parents⁴ : exogames, endogames et immigrants. Deux points saillants sont ressortis de la consultation :

- la nécessité d'informer et de sensibiliser les parents à leurs droits linguistiques,
- l'urgence, pour la CNPF et ses membres, de mettre en place des mécanismes d'accueil et d'accompagnement inclusifs, aptes à répondre aux besoins spécifiques des parents dans une même communauté.

En février **2011**, la CNPF donne suite au dossier AAP avec un Forum national auquel sont invités des représentants des associations de parents, de la santé, de l'immigration et de l'éducation. Lors du Forum, les représentants choisissent, par consensus, le principe directeur qui servira de guide aux actions de la CNPF et de ses organismes membres dans leurs premiers pas vers l'élaboration d'une stratégie nationale et, conséquemment, vers le développement d'une culture d'accueil et d'accompagnement du parent dans les communautés francophones en contexte minoritaire au Canada. Par la même occasion, les représentants au Forum s'entendent sur huit critères de qualité, qui entourent le principe directeur.

Puis en **2012**, un sondage est réalisé auprès des carrefours multiservices enfance et famille lors de l'élaboration du 3^e portrait analytique⁵ de la CNPF.

Suite à l'enchaînement des différentes initiatives au cours des années, le présent document en **2014** est le prochain pas qui permet de préciser les fondements, les principaux objectifs et les axes d'intervention pour continuer à soutenir la stratégie nationale et nourrir les actions locales.

⁴ Lafrenière-Davis, N. (2010, avril). *L'accueil et l'accompagnement des parents dans les communautés francophones en contexte minoritaire*. Ottawa : Commission nationale des parents francophones.

⁵ Forest, M. et Portilla, J. (2012, mai). *Le meilleur est avenir 3! 3^e portrait analytique des services de la petite enfance dans les communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire au Canada*. Portrait analytique réalisé à la demande de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

LEXIQUE

Ce document utilise certains termes qui pourraient être interprétés différemment selon les lecteurs ou lectrices. Dans le présent document, il faudra attribuer à ces termes les significations suivantes :

Accompagnement : Façon d'appuyer le parent qui veut participer activement et de façon significative au développement d'une identité francophone pour son enfant. L'accompagnement peut comprendre : informer davantage le parent, le guider, le responsabiliser, créer pour lui des occasions d'expériences significatives et d'échanges sur une base continue (d'avant la naissance, jusqu'à l'âge adulte).

Accueil : Manière de recevoir et de faciliter l'arrivée du parent au sein d'une institution (organisme, agence, association ou fédération) de la communauté francophone en lui fournissant de l'information sur les divers services et programmes offerts par celle-ci, tout en le sensibilisant à l'importance de connaître ses droits en tant que francophone vivant en contexte minoritaire.

Association de parents, fédération de parents ou organisme membre de la CNPF : Dans le présent document, ces termes sont des synonymes. Ils se réfèrent aux regroupements associatifs de parents dans les provinces et les territoires, qui sont aussi membres de la CNPF et dont chaque président forme le conseil d'administration de la CNPF.

Action intersectorielle : L'action intersectorielle favorise la mise en commun des forces, des connaissances et des moyens permettant de comprendre et de régler des problèmes complexes qui ne peuvent être résolus par un seul secteur. L'action intersectorielle peut prendre la forme d'une stratégie ou d'un processus. Elle peut servir à promouvoir et à atteindre des objectifs communs dans divers domaines, par exemple les politiques, la recherche, la planification, la mise en œuvre et le financement⁶.

Ayant droit francophone : Parent qui, selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, possède le droit de faire éduquer son enfant en français langue première dans les provinces et territoires canadiens où le français est une langue officielle minoritaire.

⁶ CNPF. (2007). *Un guide pratique sur la collaboration intersectorielle en petite enfance*. Ottawa : Commission nationale des parents francophones, p. 6-7.

Cadre référentiel : Un cadre référentiel (cadre de référence ou modèle) est un ensemble de règles (ou de données) implicites ou explicites lesquelles, sur la base de connaissances généralement reconnues, fournissent des façons de poser des problèmes, d'effectuer des recherches et de trouver des solutions⁷.

Clientèle : La clientèle privilégiée de la CNPF est ses organismes membres lesquels appuient, de façon inclusive, les parents francophones, exogames ou endogames, natifs du Canada ou immigrants, dans le but de favoriser le maintien et la promotion de la langue française, de la culture francophone et de la construction identitaire francophone en contexte minoritaire.

Communauté (francophone): Villes, villages, régions ou espaces auxquels appartiennent un certain nombre de citoyens canadiens et/ou immigrants francophones, rassemblés soit en fonction de la langue, de la géographie, d'intérêts communs, soit d'autres choses. Par exemple, une communauté peut être créée par l'école francophone que fréquentent les enfants.

Critère de qualité : Un critère est un élément utilisé pour porter un jugement, prendre une décision ou arrêter un choix.

Développement global ou holistique : Ces deux notions du développement de l'enfant sont ici considérées comme des synonymes. Cependant, il faut se rappeler que le développement holistique comprend également les caractéristiques dynamique et harmonieuse⁸. Ces caractéristiques ne font pas nécessairement partie du concept de développement global.

Endogamie : L'endogamie désigne les couples dans lesquels les deux personnes qui le composent parlent la même langue maternelle. Dans le présent document, la notion de couple endogame désigne deux personnes qui parlent le français.

Exogamie : L'exogamie désigne les couples dits également interlinguistiques, dans lesquels les deux personnes qui le composent parlent deux langues maternelles différentes. Dans le présent document, la notion de couples exogames désigne une personne qui parle le français et l'autre, une autre langue.

⁷ Gingras, F.-P. (2002). *La théorie et le sens de la recherche*. Ouvrage collectif sous la direction de Benoît GAUTHIER, *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 4e éd., Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 103-126.

⁸ La caractéristique « dynamique » signifie que le développement d'un domaine exerce une influence sur les autres, tandis que la caractéristique « harmonieuse » renvoie à l'équilibre dans le développement de l'enfant. Donc, aucun domaine de développement ne doit être privilégié plus qu'un autre.

Famille : La famille peut être immédiate ou étendue. Elle peut comprendre :

- Un ensemble de personnes qui ont des liens de parenté.
- Des enfants et les parents qui en sont responsables, incluant la famille monoparentale ou reconstituée.
- Des personnes qui font partie de l'entourage élargi de l'enfant.

Groupe cible : Parents à qui les programmes et les services en AAP sont destinés.

Immigrants : Selon Statistiques Canada, sont considérés comme immigrants, les personnes résidant au Canada mais qui sont nées hors du pays.

Parent : Personne unie par des liens de parenté ou des liens légaux qui protègent et favorisent le développement holistique d'un ou plusieurs enfants dont elle est responsable. Parfois, ce sont les grands-parents ou d'autres membres de la famille étendue qui assument les responsabilités parentales.

Le terme «parent» désigne donc le/les :

- parent biologique
- parent adoptif
- grand-parent
- gardien légal
- familles monoparentales
- familles biparentales
- familles étendues
- familles reconstituées
- familles d'accueil

Prestataire : Personne ou organisme qui fournit des services ou qui offre des programmes aux parents.

Principe directeur : Règle indiquant ce qui est à faire ou à suivre dans la poursuite d'un but.

Secteurs : Les quatre principaux secteurs auxquels se réfère le présent document sont les associations de parents, la santé, l'éducation et l'immigration.

ASSISES D'UN CADRE RÉFÉRENTIEL

Les fondements de l'accueil et de l'accompagnement du parent (AAP), les principaux objectifs qui en découlent et les axes d'intervention qui l'accompagnent constituent les assises d'un Cadre référentiel sur l'accueil et l'accompagnement du parent.

Fondements de l'accueil et accompagnement du parent (AAP)

Les fondements de l'accueil et de l'accompagnement du parent sont les suivants :

1. La reconnaissance du parent comme premier responsable de son enfant. Ce rôle est reconnu par l'Article 18 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*⁹.
2. La reconnaissance du parent comme partenaire dans l'éducation de son enfant. Ceci fait appel à la coéducation, c'est-à-dire à une approche de partenariat qui établit une relation positive et constructive entre les parents et les prestataires des programmes ou des services éducatifs. Tous les partenaires agissent ensemble dans le meilleur intérêt de l'enfant. Dans un contexte de coéducation, les parents demeurent toujours les premiers responsables de leur enfant¹⁰.
3. L'adoption d'une approche écologique, laquelle tient compte de l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant et sur les interactions parents-enfants. Le développement de l'enfant est influencé par tous les systèmes et sous-systèmes sociaux dont il fait partie; la famille étant un de ces systèmes. L'approche écologique qui en découle met en évidence le principe suivant : les parents sont des partenaires indissociables de toutes les interventions qui visent le développement holistique, dynamique et harmonieux des enfants¹¹.

Ces fondements mettent en évidence les défis de l'AAP. Entre autres, le parent doit :

- recevoir les programmes et les services qui lui permettent de remplir son rôle de premier responsable de son enfant ;
- avoir accès aux programmes et aux services en français dont son enfant a besoin pour atteindre son plein potentiel ;
- être outillé pour faire les choix qui permettent à sa famille de vivre et de s'épanouir en français ;
- occuper la place qui lui revient dans la prise de décisions qui touchent l'éducation, la santé et le bien-être de son enfant.

⁹ La *Convention relative aux droits de l'enfant* a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

¹⁰ Groupe de recherche en petite enfance. (2008). *Fondements théoriques*. Chapitre du *Curriculum éducatif pour les services de garde francophones*. Université de Moncton : GRPE.

¹¹ Bronfenbrenner, U. et Morris, P. A. (1998). The ecology of developmental processus. In Lerner, R. M. (dir). *Handbook of child psychology*, vol 1, 5^e édition. New York : Wiley.

Objectifs d'un Cadre référentiel

Un Cadre référentiel sur l'accueil et de l'accompagnement du parent comprend trois principaux objectifs :

1. Fournir aux prestataires¹² de services et de programmes en français, des stratégies et des suggestions de mise en application du principe directeur en AAP au niveau local ;
2. Favoriser l'utilisation des critères de qualité lesquels soutiennent le principe directeur de l'AAP afin de permettre aux prestataires de services et de programmes de connaître leurs défis et de prendre les moyens pour les surmonter ;
3. Choisir des pistes d'amélioration en AAP selon les besoins des groupes cibles desservis.

Un Cadre référentiel représente donc un outil de référence pour les prestataires de services et de programmes en AAP en contexte francophone minoritaire. Un tel cadre permettra de cibler et de « faire vivre » les changements et les améliorations afin d'atteindre les critères de qualité proposés et, conséquemment d'appliquer progressivement le principe directeur en AAP :

Donner une place centrale aux parents dans l'orientation, la conception, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation des programmes et des services qui leur sont destinés¹³.

¹² Voir le lexique du présent document.

¹³ Rappelons que le principe directeur a été choisi par des représentants des associations de parents, de la santé, de l'immigration et de l'éducation lors du Forum national 2011.

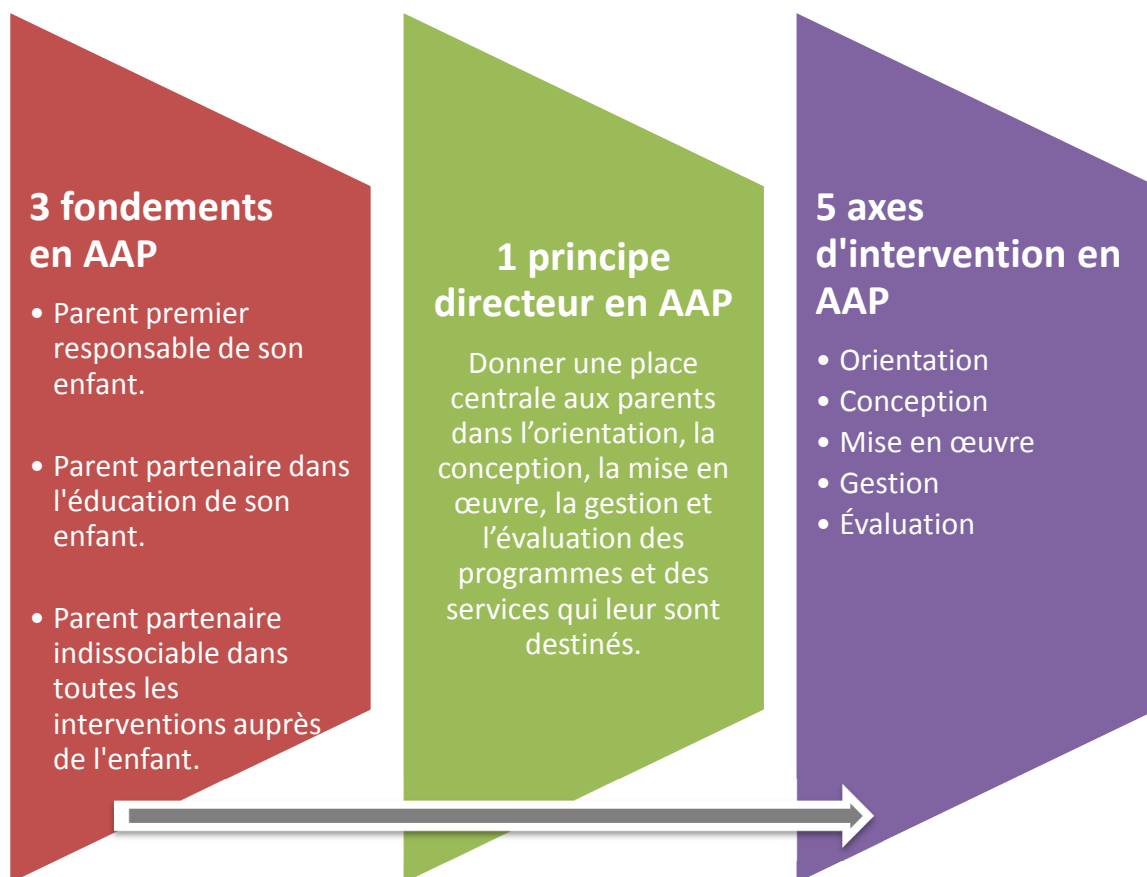
Axes d'intervention du principe directeur

Le principe directeur en AAP touche cinq axes d'intervention, lesquels sont décrits comme suit :

- 1. Orientation** : Action de donner une direction déterminée et déterminante à un programme ou à un service en AAP. Démarche consistant à mettre en avant une philosophie laquelle guidera, au quotidien, les actions des prestataires d'un programme ou d'un service particulier.
- 2. Conception** : Action d'élaborer, de se faire une idée d'un programme ou un service en AAP. La conception comprend également le contenu du programme ou du service en question.
- 3. Mise en œuvre** : Pratique permettant à un programme ou un service en AAP dans une communauté francophone en contexte minoritaire de voir le jour, d'être mis à exécution.
- 4. Gestion** : Administration quotidienne des programmes et des services en AAP mis en place dans une communauté francophone en contexte minoritaire. Cette gestion comprend notamment la coordination des ressources humaines et financières disponibles qu'exigent les programmes et services pour être durables.
- 5. Évaluation** : Démarche visant à déterminer dans quelle mesure l'orientation, la conception, la mise en œuvre et la gestion des programmes et services en AAP contribuent à l'application du principe directeur. L'évaluation fournit aux responsables, les informations nécessaires aux décisions qui s'imposent.

Ces cinq axes d'intervention servent à encadrer les initiatives et les actions locales des communautés francophones vivant en contexte minoritaire au Canada dans l'application du principe directeur en AAP.

Le schéma suivant illustre la complémentarité entre les assises d'un cadre référentiel en accueil et accompagnement du parent.



Conclusion

Les fondements, les principaux objectifs qui en découlent et les axes d'intervention qui l'accompagnent abordés dans le présent document constituent les assises d'un cadre référentiel en accueil et accompagnement du parent. Ces assises serviront à inspirer les stratégies et à bonifier les actions locales en contexte minoritaire francophone.